



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-011-2024-02

PUBLIÉ LE 6 FÉVRIER 2024

# Sommaire

## Agence Régionale de Santé / Cellule officines de pharmacie

IDF-2024-02-05-00006 - Arrêté N° DOS/EFF/OFF/2024/28 portant modification de licence (2 pages) Page 4

IDF-2024-01-31-00011 - Arrêté n°DOS/EFF/OFF/2024/24 portant modification de l'arrêté n°DOS/EFF/OFF/2022/16 portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie (2 pages) Page 7

IDF-2024-02-06-00004 - Arrêté portant modification de l'arrêté en date du 21 avril 1943 ayant octroyé la licence n° 94-001045 aux fins de création d'une officine de pharmacie (2 pages) Page 10

IDF-2024-02-05-00007 - Arrêté portant modification de l'arrêté en du 29 avril 1943 ayant octroyé la licence n° 93-001186 aux fins de création d'une officine de pharmacie (2 pages) Page 13

## Agence Régionale de Santé / Direction de l'autonomie

IDF-2024-02-06-00001 - Arrêté n° 2024 - 11[??] modifiant l'arrêté N°163-2021 portant la composition de la commission régionale d'information[??] et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour les projets autorisés en[??] application du b de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles (2 pages) Page 16

IDF-2024-02-06-00002 - Arrêté n° 2024 - 12[??] désignant les membres non permanents pour la commission d'information et de sélection[??] des appels à projets sociaux et médico-sociaux pour la création sur Paris d'un service[??] d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) renforcé et destiné à accompagner[??] des jeunes présentant des troubles du neuro-développement (TND), parmi lesquels les[??] troubles du spectre de l'autisme (TSA), et des difficultés psychologiques avec troubles du[??] comportement (TCC), relevant d'une mesure de protection au titre de l'aide sociale à[??] enfance (ASE) (2 pages) Page 19

## Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience

IDF-2024-02-05-00008 - Arrêté portant modification de l'arrêté du 28 juin 1943 octroyant la licence n°95-000067 aux fins de la création d'une officine de pharmacie [??] à Arnouville-lès-Gonesse (95400) (2 pages) Page 22

## Agence Régionale de Santé / service régional des transports sanitaires

IDF-2024-02-06-00005 - Arrête n° DOS-2024/187 portant changement de responsable légal et de forme juridique de la SARL NANGIS AMBULANCES (2 pages) Page 25

## Conservation régionale des monuments historiques / Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France

IDF-2024-01-31-00008 - Arrêté de nomination de Cécile Garguelle au poste de Conservatrice des Antiquités et objets d'Art pour le département des Yvelines (1 page) Page 28

IDF-2024-01-31-00009 - Arrêté de nomination de Mme Aurore PIERRE au titre de conservatrice déléguée des antiquités et objets d'art du département des Yvelines (1 page)

Page 30

IDF-2024-01-31-00010 - Arrêté de nomination de Mme Helga Briantais au poste de conservatrice déléguée des antiquités et objets d'art du département des Yvelines (1 page)

Page 32

**Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France / Sécurité des transports et des véhicules**

IDF-2024-01-18-00003 - Arrêté DRIEAT-IDF-2023-0980 portant désignation des membres de la commission territoriale des sanctions administratives d'Île-de-France (5 pages)

Page 34

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-02-05-00006

Arrêté N° DOS/EFF/OFF/2024/28 portant  
modification de licence

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

**ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2024/28**

**portant modification d'une licence**

### LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2023-015 du 24 juillet 2023, publié le 25 juillet 2023, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté du 25 mai 1973 portant octroi de la licence n°95-47 pour la création d'une officine de pharmacie à Cergy (95000) – Centre commercial « Les Trois Fontaines » ;
- VU** la circulaire DHOS/O5/Mission marine n° 2007-159 du 17 avril 2007 pour la mise en œuvre des simplifications administratives relatives à l'exploitation des officines de pharmacie et l'utilisation de l'application nationale PHAR ;
- VU** la demande en date du 30 janvier 2024 sollicitant la licence n° 95#001023 ;

**CONSIDÉRANT** que le numéro de la licence délivrée par l'arrêté du 25 mai 1973 portant octroi de la licence n°95.47 pour la création d'une officine de pharmacie à Cergy (95000) – Centre commercial « Les Trois Fontaines » a été modifié conformément à la circulaire du 17 avril 2007 pour la mise en œuvre des simplifications administratives relatives à l'exploitation des officines de pharmacie et l'utilisation de l'application nationale PHAR ;

**CONSIDÉRANT** que cette modification doit être publiée ;

**CONSIDÉRANT** que les conditions d'exploitation de l'officine dont Monsieur Olivier GOUAZE, gérant de l'officine de pharmacie après décès de son titulaire Monsieur Régis LALEUF, sont pour le reste inchangées ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** L'arrêté du 25 mai 1973 portant octroi de la licence n°95.47 pour la création d'une officine de pharmacie à Cergy (95000) – Centre commercial « Les Trois Fontaines » est modifié comme suit,

**Les termes :**

« Licence n°95-47 »

**sont remplacés par les termes :**

« Licence n°95#001023 »

Le reste sans changement.

**ARTICLE 2° :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 3° :** La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 5 février 2024

La Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Île-de-France

Par déléation,  
Le Directeur du Pôle Efficience

***SIGNÉ***

Fabien PERUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-01-31-00011

Arrêté n°DOS/EFF/OFF/2024/24 portant  
modification de l'arrêté n°DOS/EFF/OFF/2022/16  
portant autorisation de transfert d'une officine  
de pharmacie

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2024/24

**portant modification de l'arrêté n° DOS/EFF/OFF/2022/16  
portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie**

#### LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n°DS 2023-015 du 24 juillet 2023, publié le 25 juillet 2023, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté n°DOS/EFF/OFF/2022/16 du 15 février 2022 portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie ;
- VU** la demande en date du 11 janvier 2024 de Monsieur Mohamed MASRAR sollicitant la modification de la licence n°95#001129 du 15 février 2022 ;

**CONSIDERANT** que le visa n°8, l'article 1 et 2 de l'arrêté n°DOS/EFF/OFF/2022/16 en date du 15 février 2022 portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie est entaché d'erreurs matérielles qu'il convient de rectifier ;

**CONSIDERANT** que les conditions d'exploitation de l'officine dont Monsieur Mohamed MASRAR est titulaire sont pour le reste inchangées ;

#### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** L'arrêté n°DOS/EFF/OFF/2022/16 en date du 15 février 2022 portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie est modifié comme suit,

**Dans le visa n°8, les termes :**

« vers le 129 rue Henri Barbusse à ARGENTEUIL (95100) »

**sont remplacés par les termes :**

« vers le 219 rue Henri Barbusse à ARGENTEUIL (95100) »

**Dans l'article 1<sup>er</sup>, les termes :**

« vers le 129 rue Henri Barbusse »

**sont remplacés par les termes :**

« vers le 219 rue Henri Barbusse »



**Dans l'article 2, les termes :**

« sise 129 rue Henri Barbusse à ARGENTEUIL (95100) »

**sont remplacés par les termes :**

« sise 219 rue Henri Barbusse à ARGENTEUIL (95100) »

Le reste sans changement.

**ARTICLE 4° :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 3° :** La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 31 janvier 2024

Pour la Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Île-de-France

Et par délégation,  
Le Directeur du Pôle Efficience

***SIGNÉ***

Fabien PERUS

# Agence Régionale de Santé

IDF-2024-02-06-00004

Arrêté portant modification de l'arrêté en date  
du 21 avril 1943 ayant octroyé la licence n°  
94-001045 aux fins de création d'une officine de  
pharmacie

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2024/25

portant modification de l'arrêté en date du 21 avril 1943 ayant octroyé la licence n° 94#001045 aux fins de création d'une officine de pharmacie

#### LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2023-015 du 24 juillet 2023, publié le 25 juillet 2023, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 21 avril 1943 portant octroi de la licence n° 94#001045 aux fins de création d'une officine de pharmacie sise 52 rue de Paris à Ivry-sur-Seine (94200) ;
- VU** la demande en date du 25 janvier 2024 par laquelle Madame Khadija EL MOUTRIBI sollicite la modification de la licence n° 94#001045 ;

**CONSIDERANT** que le conseil municipal de la commune d'Ivry-sur-Seine (94200) lors de sa séance en date du 15 septembre 1964 a approuvé la délibération décidant d'attribuer le nom d'avenue Maurice Thorez à la rue de Paris ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de tenir compte de cette nouvelle dénomination et que l'arrêté de la licence de création n° 94#001045 de l'officine dont Madame Khadija EL MOUTRIBI est titulaire, en date du 21 avril 1943, doit être rectifié en conséquence ;

**CONSIDERANT** que les conditions d'exploitation de l'officine de pharmacie dont Madame Khadija EL MOUTRIBI est titulaire sont pour le reste inchangées ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** L'arrêté en date du 21 avril 1943, portant création de l'officine de pharmacie dont Madame Khadija EL MOUTRIBI est titulaire est modifié comme suit,

**Les termes :**

« 52 rue de Paris à Ivry-sur-Seine (94200) »

**sont remplacés par les termes :**

« 52 rue Maurice Thorez à Ivry-sur-Seine (94200) »

Le reste sans changement.

**ARTICLE 2° :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 3° :** La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 06 février 2024

Pour la Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Île-de-France

et par délégation,  
Le Directeur du Pôle Efficience

**SIGNÉ**

Fabien PÉRUS

# Agence Régionale de Santé

IDF-2024-02-05-00007

Arrêté portant modification de l'arrêté en du 29  
avril 1943 ayant octroyé la licence n° 93-001186  
aux fins de création d'une officine de pharmacie

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2024/23

portant modification de l'arrêté en du 29 avril 1943 ayant octroyé la licence  
n° 93#001186 aux fins de création d'une officine de pharmacie

#### LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2023-015 du 24 juillet 2023, publié le 25 juillet 2023, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 29 avril 1943 portant octroi de la licence n° 93#001186 aux fins de création d'une officine de pharmacie sise 16 avenue des Batignolles à Saint-Ouen-sur-Seine (93400) ;
- VU** la demande en date du 13 décembre 2023 par laquelle Monsieur Séthy NET sollicite la modification de la licence n° 93#001186 ;

**CONSIDÉRANT** que la Mairie de Saint-Ouen-sur-Seine (93400) a procédé à un numérotage rectificatif au sein de la commune ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de tenir compte de cette nouvelle numérotation et que l'arrêté de la licence de création n° 93#001186 de l'officine dont il est titulaire, en date du 29 avril 1943, doit être rectifié en conséquence ;

**CONSIDÉRANT** que les conditions d'exploitation de l'officine de pharmacie dont Monsieur Séthy NET est titulaire sont pour le reste inchangées ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** L'arrêté en date du 29 avril 1943, portant création de l'officine de pharmacie dont Monsieur Séthy NET est titulaire est modifié comme suit,

**Les termes :**

« 16 avenue des Batignolles à Saint-Ouen »

**sont remplacés par les termes :**

« 16 avenue Gabriel Péri à Saint-Ouen-sur-Seine »

Le reste sans changement.

**ARTICLE 2° :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 3° :** La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 05 février 2024

Pour la Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Île-de-France

et par délégation,  
Le Directeur du Pôle Efficience

***SIGNÉ***

Fabien PERUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-02-06-00001

Arrêté n° 2024 - 11

modifiant l'arrêté N°163-2021 portant la  
composition de la commission régionale  
d'information

et de sélection d'appel à projet social ou  
médico-social pour les projets autorisés en  
application du b de l'article L. 313-3 du code de  
l'action sociale et des familles



## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° 2024 - 11

**Modifiant l'arrêté N°163-2021 portant la composition de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour les projets autorisés en application du b de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles**

### LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.313-1, L. 313-1-1, L. 313-3 et R. 313-1 et suivants ;
- VU** le décret n° 2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER en qualité de Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté N°163-2021 portant la composition de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour les projets autorisés en application du b de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** la proposition de la commission spécialisée « prises en charge et accompagnements médico-sociaux » de la Conférence régionale de santé et de l'autonomie en date du 16 novembre 2021 ;

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Le 1° de l'article 1 de l'arrêté N°163-2021 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« 1° Au titre des représentants de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France:

- La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ou son représentant, présidente,
- Madame Elise BRETTE, Responsable adjointe du département organisation de l'offre pour les personnes en situation de handicap, titulaire et Madame Isabelle CHABIN-GIBERT, Cheffe de département à la Direction de la santé publique, suppléante ;
- Madame Delphine VILAIN, Cheffe de département à la Direction de la santé publique, titulaire, et Monsieur Eric BONGRAND, Responsable du département organisation de l'offre pour les personnes âgées à la Direction de l'Autonomie, suppléant ;
- Madame Stéphanie TALBOT, Directrice adjointe de la délégation départementale de la Seine-Saint-Denis, titulaire et Monsieur Matthieu BOUSSARIE, Directeur adjoint de la délégation départementale du Val-de-Marne, suppléant.

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté sera notifié aux membres de la commission et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

**ARTICLE 4 :**

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 6 février 2024

La Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

*Signé*

Amélie VERDIER

# Agence Régionale de Santé

IDF-2024-02-06-00002

Arrêté n° 2024 - 12

désignant les membres non permanents pour la commission d'information et de sélection des appels à projets sociaux et médico-sociaux pour la création sur Paris d'un service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) renforcé et destiné à accompagner des jeunes présentant des troubles du neurodéveloppement (TND), parmi lesquels les troubles du spectre de l'autisme (TSA), et des difficultés psychologiques avec troubles du comportement (TCC), relevant d'une mesure de protection au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE)

**Arrêté n° 2024 - 12**

**Désignant les membres non permanents pour la commission d'information et de sélection des appels à projets sociaux et médico-sociaux pour la création sur Paris d'un service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) renforcé et destiné à accompagner des jeunes présentant des troubles du neuro développement (TND), parmi lesquels les troubles du spectre de l'autisme (TSA), et des difficultés psychologiques avec troubles du comportement (TCC), relevant d'une mesure de protection au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE)**

-----  
**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE**

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.313-1-1 et L. 313-3 et R. 313-1 et suivants ;

Vu le Décret n°2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER en qualité de Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 9 août 2021 ;

Vu l'Arrêté n°163-2021 portant composition de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour les projets autorisés en application du b de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles– membres désignés à titre permanents ;

Vu l'Arrêté n°2024- 11 modifiant l'arrêté n°163-2021 portant la composition de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour les projets autorisés en application du b de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles.

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés pour siéger en qualité de membres non permanents avec voix consultative de la commission de sélection d'appel à projet médico-social instituée auprès de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, en application du b de l'article L. 313-3 susvisé :

Au titre des personnalités qualifiées :

- Eléonora BUSI, Maison départementale des Personnes handicapées de Paris ;
- Julie BASTIDE, adjointe au sous-directeur de la Sous-direction de la prévention et de la protection de l'enfance, Ville de Paris.

Au titre des usagers spécialement concernés :

- Xavier DAVID, Directeur en Protection de l'Enfance, Fondation des apprentis d'Auteuil Paris ;
- Nelson BELFER, Directeur de la microstructure Gaby Cohen, Œuvre de Secours aux Enfants.

Au titre des personnels techniques de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- Emma LAUDIEN, chargée de mission parcours, Département Organisation de l'offre pour personnes en situation de handicap, Direction de l'Autonomie ;
- Catherine REY-QUINIO, Conseillère médicale Politique du handicap - Référente Maladies Rares, Département Organisation de l'offre pour personnes en situation de handicap, Direction de l'Autonomie.

Article 2 : Le mandat des membres non permanents est valable pour la séance de sélection relative à l'avis et classement des projets déposés dans le cadre de la création sur Paris d'un service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) renforcé et destiné à accompagner des jeunes présentant des troubles du neuro développement (TND), parmi lesquels les troubles du spectre de l'autisme (TSA), et des difficultés psychologiques avec troubles du comportement (TCC), relevant d'une mesure de protection au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Article 5 : Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 6 février 2024

La Directrice Générale de  
l'Agence régionale de santé d'Ile-  
de-France

*Signé*

Amélie VERDIER

# Agence Régionale de Santé

IDF-2024-02-05-00008

Arrêté portant modification de l'arrêté du 28 juin 1943 octroyant la licence n°95-000067 aux fins de la création d'une officine de pharmacie à Arnouville-lès-Gonesse (95400)

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2024/19

portant modification de l'arrêté du 28 juin 1943 octroyant  
la licence n°95#000067 aux fins de la création d'une officine de pharmacie  
à Arnouville-lès-Gonesse (95400)

#### LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2023-015 du 24 juillet 2023, publié le 25 juillet 2023, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 28 juin 1943 portant octroi de la licence n°95#000067 aux fins de création d'une officine de pharmacie sise 10 avenue de Villiers à Arnouville-lès-Gonesse (95400) ;
- VU** la demande en date du 12 janvier 2024 par laquelle Monsieur Fabien GOZLAN sollicite la modification de l'arrêté du 28 juin 1943 susvisé ;

- CONSIDERANT** que la Mairie d'Arnouville, anciennement Arnouville-lès-Gonesse (95400) a procédé à un numérotage rectificatif au sein de la commune ;
- CONSIDERANT** qu'il convient de tenir compte de cette nouvelle numérotation et que l'arrêté en date du 28 juin 1943 octroyant la licence n° 95#000067 aux fins de création de l'officine de pharmacie dont Monsieur Fabien GOZLAN est titulaire, doit être modifié en conséquence ;
- CONSIDERANT** que les conditions d'exploitation de l'officine dont Monsieur Fabien GOZLAN est titulaire sont pour le reste inchangées ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** L'arrêté en date du 28 juin 1943, portant octroi de la licence n° 95#000067 aux fins de la création d'une officine de pharmacie à Arnouville-lès-Gonesse (95400) est modifié comme suit,

**Les termes :**

« 10 avenue de Villiers à Arnouville-lès-Gonesse »

**sont remplacés par les termes :**

« 10 avenue Pierre Sémard à Arnouville »

Le reste sans changement.

**ARTICLE 2° :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 3° :** La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 05 février 2024

Pour la Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Île-de-France

et par délégation,  
Le Directeur du Pôle Efficience

**SIGNÉ**

Fabien PÉRUS



Agence Régionale de Santé

IDF-2024-02-06-00005

Arrête n° DOS-2024/187 portant changement de  
responsable légal et de forme juridique de la  
SARL NANGIS AMBULANCES

## **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

### **ARRÊTÉ N°DOS-2024/ 187**

#### **portant changement de responsable légal et de forme juridique de la SARL NANGIS AMBULANCES**

**(77370 Nangis)**

#### **LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE- FRANCE**

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2023/007 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 14 avril 2023, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 83 DDASS 040 GPS en date du 09 mai 1988 portant changement de gérance de la SARL NANGIS AMBULANCES, dont la nouvelle gérante est Madame Madeleine GEORGES ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 95 DDASS 04 ASP AMB en date du 26 janvier 1995 portant transfert des locaux et changement de gérance, de la SARL NANGIS AMBULANCES, sise 80, rue Noas Daumesnil à Nangis (77370) dont le nouveau gérant est Monsieur Alain CHINOTTI ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 97 DDASS 44 ASP AMB en date du 03 novembre 1997 portant changement de gérance, de la SARL NANGIS AMBULANCES, les nouveaux co-gérants sont Messieurs Gilles HUYSSCHAERT et Patrick THEUIL ;

**VU** l'arrêté n° 2011-DT77/155 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 30 mai 2011 portant fermeture de l'établissement secondaire AMBULANCES DE CHENOISE en date du 11 mars 2011 ;

**CONSIDERANT** le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par Monsieur Jordy THEUIL relatif au changement de responsable légal et de forme juridique de la SARL NANGIS AMBULANCES ;

**CONSIDERANT** la conformité du dossier de changement de responsable légal et de forme juridique aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La SARL NANGIS AMBULANCES devient la SAS NANGIS AMBULANCES.  
Monsieur Jordy THEUIL est nommé président de la SAS NANGIS AMBULANCES, sise 80, rue Noas Daumesnil à Nangis (77370) à la date du présent arrêté.

**ARTICLE 2** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.  
Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.  
Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.  
Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

**ARTICLE 3** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 06 février 2024

P/La Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Ile-de-France  
La Responsable du service régional  
des transports sanitaires

**Signé**

Séverine TEISSEDRE

Conservation régionale des monuments  
historiques

IDF-2024-01-31-00008

Arrêté de nomination de Cécile Garguelle au  
poste de Conservatrice des Antiquités et objets  
d'Art pour le département des Yvelines



**ARRÊTÉ N°IDF-2024-01-31-00008**

portant nomination d'une conservatrice des antiquités et objets d'art

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Le préfet de la région d'Île-de-France,

Vu le code du patrimoine, notamment son livre VI ;

Vu le décret n°71-859 du 19 octobre 1971 modifié relatif aux attributions des conservateurs des antiquités et objets d'art ;

Vu l'avis du conservateur régional des monuments historiques en date du 13 novembre 2023 ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 14 novembre 2023 ;

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles.

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Cécile Garguelle est nommée conservatrice des antiquités et objets d'art du département des Yvelines pour une durée de 4 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

**Article 2**

Cette nomination ne peut faire l'objet d'un renouvellement tacite.

**Article 3**

Le secrétaire général aux politiques publiques et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à Paris, le 31 janvier 2024

le Préfet de la région d'Île-de-France  
Préfet de Paris  
Signé  
Marc Guillaume

Conservation régionale des monuments  
historiques

IDF-2024-01-31-00009

Arrêté de nomination de Mme Aurore PIERRE au  
titre de conservatrice déléguée des antiquités et  
objets d'art du département des Yvelines



**ARRÊTÉ N°IDF-2024-01-31-00009**

portant nomination d'une conservatrice déléguée des antiquités et objets d'art

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Le préfet de la région d'Île-de-France,

Vu le code du patrimoine, notamment son livre VI ;

Vu le décret n°71-859 du 19 octobre 1971 modifié relatif aux attributions des conservateurs des antiquités et objets d'art ;

Vu l'avis du conservateur régional des monuments historiques en date du 13 novembre 2023 ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 14 novembre 2023 ;

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles.

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Aurore Pierre est nommée conservatrice déléguée des antiquités et objets d'art du département des Yvelines pour une durée de 4 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

**Article 2**

Cette nomination ne peut faire l'objet d'un renouvellement tacite.

**Article 3**

Le secrétaire général aux politiques publiques et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à Paris, le 31 janvier 2024

le Préfet de la région d'Île-de-France  
Préfet de Paris  
Signé  
Marc Guillaume

Conservation régionale des monuments  
historiques

IDF-2024-01-31-00010

Arrêté de nomination de Mme Helga Briantais au  
poste de conservatrice déléguée des antiquités  
et objets d'art du département des Yvelines





**ARRÊTÉ N°IDF-2024-01-31-00010**

portant nomination d'une conservatrice déléguée des antiquités et objets d'art

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Le préfet de la région d'Île-de-France,

Vu le code du patrimoine, notamment son livre VI ;

Vu le décret n°71-859 du 19 octobre 1971 modifié relatif aux attributions des conservateurs des antiquités et objets d'art ;

Vu l'avis du conservateur régional des monuments historiques en date du 13 novembre 2023 ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 14 novembre 2023 ;

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles.

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Helga Briantais Rouyer est nommée conservatrice déléguée des antiquités et objets d'art du département des Yvelines pour une durée de 4 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

**Article 2**

Cette nomination ne peut faire l'objet d'un renouvellement tacite.

**Article 3**

Le secrétaire général aux politiques publiques et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à Paris, le 31 janvier 2024

le Préfet de la région d'Île-de-France  
Préfet de Paris  
Signé  
Marc Guillaume

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

IDF-2024-01-18-00003

Arrêté DRIEAT-IDF-2023-0980 portant désignation des membres de la commission territoriale des sanctions administratives d'Île-de-France



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement, de l'aménagement  
et des transports d'Île-de-France**

**ARRÊTE – DRIEAT – IDF 2023 - 0980**

portant désignation des membres de la Commission territoriale des sanctions administratives  
d'Île-de-France

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS,  
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR, OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le règlement (CE) n° 1071/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes sur les conditions à respecter pour exercer la profession de transporteur par route, et abrogeant la directive 96/26/CE du Conseil ;

Vu le règlement (CE) n° 1072/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes pour l'accès au marché du transport international de marchandises par route ;

Vu le règlement (CE) n° 1073/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes pour l'accès au marché international des services de transport par autocars et autobus, et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 ;

Vu le code des transports, notamment sa troisième partie, et en particulier ses articles L. 1452-1, L. 3113-1, L. 3211-1 et L. 3452-1 à L. 3452-5-2

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu la proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

## ARRETE

### **Article 1 :**

La commission territoriale des sanctions administratives est présidée par Monsieur Patrick MARTIN-GENIER, premier conseiller au tribunal administratif de Paris .

### **Article 2 :**

Sont désignés comme membres de la Commission territoriale des sanctions administratives **en formation plénière** :

#### **Représentants de l'État :**

Madame Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) ou son représentant.

Monsieur Gaétan RUDANT, directeur régional interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) ou son représentant.

#### **Représentants des entreprises de transport :**

Titulaire : Monsieur Pascal BARRE représentant la FNTR Île-de-France,  
Suppléant : Monsieur Sébastien PIERRAT

Titulaire : Monsieur Patrick SIMON, représentant TLF Île-de-France,  
Suppléant : Monsieur Denis ROUSSET

Titulaire : Monsieur Laurent GALLE, représentant l'OTRE Île-de-France, transport de marchandises,  
Suppléante : Madame Sabiha LADJAL

Titulaire : Monsieur Haddou AIT NACEUR, représentant l'OTRE Île-de-France, transport de voyageurs,  
Suppléant : Monsieur Khalid BRAIJA

Titulaire : Monsieur Bertrand BERNINI, représentant la FNTV- Île-de-France,  
Suppléant : Monsieur Jean-Sébastien BARRAULT

#### **Représentants des salariés :**

Titulaire : Madame Maria JORDANOVA, représentant la CRTE – CFDT,  
Suppléant : Monsieur Miguel GOMES

Titulaire : Monsieur Jalil MELAN, représentant l'union régionale FO d'Île-de-France,  
Suppléant : Monsieur BEN EL AROUA

Titulaire : Monsieur Mohamed SAÏDOUNI, représentant la Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT  
Suppléant : Monsieur Arthur DE ARAUJO

#### **Représentants des usagers :**

Titulaire : Monsieur Jean-Yves OLLIVIER, représentant l'Association des Utilisateurs de Transport de (AUTF)  
Suppléante : Madame Valérie CORNET

Titulaire : Monsieur Roland HEILBRONNER, représentant la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT)  
Suppléant : Monsieur Alain FABRE

### **Article 3:**

Selon la nature de l'affaire appelée, la commission territoriale des sanctions administratives, se réunit dans sa formation « transport routier de marchandises et de la commission de transport » ou « transport routier de personnes ».

### **Article 4:**

4.1 – Lorsqu'elle se réunit en formation **transport routier de marchandises et de la commission de transport**, la commission des sanctions administratives est composée de la manière suivante :

#### **Représentants de l'État compétents dans le domaine du contrôle des entreprises de transport :**

Madame Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) ou son représentant.

Monsieur Gaétan RUDANT, directeur régional interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) ou son représentant.

#### **Représentants des entreprises de transport routier de marchandises ou de commission de transport désignés sur proposition des organisations professionnelles participant de façon habituelle à la vie professionnelle régionale du transport routier de marchandises :** trois représentants désignés ci-après

Titulaire : Monsieur Pascal BARRE représentant la FNTR Île-de-France,

Suppléant : Monsieur Sébastien PIERRAT

Titulaire : Monsieur Patrick SIMON, représentant TLF Île-de-France,

Suppléant : Monsieur Denis ROUSSET

Titulaire : Monsieur Laurent GALLE, représentant l'OTRE Île-de-France, transport de marchandises,

Suppléante: Madame Sabiha LADJAL

#### **Représentants des salariés des entreprises de transport routier de marchandises désignés sur proposition des organisations syndicales représentatives :** trois représentants désignés ci-après

Titulaire : Madame Maria JORDANOVA, représentant la CRTE – CFDT,

Suppléant : Monsieur Miguel GOMES

Titulaire : Monsieur Jalil MELAN, représentant l'union régionale FO d'Île-de-France,

Suppléant : Monsieur BEN EL AROUA

Titulaire : Monsieur Mohamed SAÏDOUNI, représentant la Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT

Suppléant : Monsieur Arthur DE ARAUJO

#### **Représentants des usagers des transports de marchandises désignés après avoir recueilli les propositions des organisations des usagers des transports de marchandises actives au niveau régional :** un représentant désigné ci-après

Titulaire : Monsieur Jean-Yves OLLIVIER, représentant l'Association des Utilisateurs de Transport de (AUTF)

Suppléante : Madame Valérie CORNET

4.2 – La formation transports de marchandises est compétente pour les **professions de commissionnaires de transport**.

#### **Article 5 :**

Lorsqu'elle se réunit en formation **transport routier de personnes**, la Commission des sanctions administratives est composée de la manière suivante :

#### **Représentants de l'État compétents dans le domaine du contrôle des entreprises de transport :**

Madame Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) ou son représentant.

Monsieur Gaétan RUDANT, directeur régional interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) ou son représentant.

#### **Représentants des entreprises de transport routier de personnes désignés sur proposition des organisations professionnelles participant de façon habituelle à la vie professionnelle régionale du transport routier de personnes :**

Titulaire : Monsieur Haddou AIT NACEUR, représentant l'OTRE Île-de-France, transport de voyageurs,  
Suppléant : Monsieur Khalid BRAIJA

Titulaire : Monsieur Bertrand BERNINI, représentant la FNTV- Île-de-France,  
Suppléant : Monsieur Jean-Sébastien BARRAULT

#### **Représentants des salariés des entreprises de transport routier de personnes désignés sur proposition des organisations syndicales représentatives :** trois représentants désignés ci-après

Titulaire : Madame Maria JORDANOVA, représentant la CRTE – CFDT,  
Suppléant : Monsieur Miguel GOMES

Titulaire : Monsieur Jalil MELAN, représentant l'union régionale FO d'Île-de-France,  
Suppléant : Monsieur BEN EL AROUA

Titulaire : Monsieur Mohamed SAÏDOUNI, représentant la Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT  
Suppléant : Monsieur Arthur DE ARAUJO

#### **Représentants des usagers des transports de personnes désignés après avoir recueilli les propositions des organisations des usagers des transports de personnes actives au niveau régional :** un représentant désigné ci-après

Titulaire : Monsieur Roland HEILBRONNER, représentant la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT)  
Suppléant : Monsieur Alain FABRE

#### **Article 6 :**

La direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) assure le secrétariat de la commission territoriale des sanctions administratives. Le rapporteur et son suppléant sont désignés, pour chaque formation de la commission, parmi les agents chargés du contrôle des transports routiers de la DRIEAT.

#### **Article 7 :**

Les membres de la commission territoriale des sanctions administratives visés dans le présent arrêté sont désignés pour une période de cinq ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

**Article 8 :**

L'arrêté 2018-0174 du 27 novembre 2018 portant désignation des membres de la commission régionale des sanctions administratives est abrogé.

**Article 9 :**

Le préfet, secrétaire général de la préfecture d'Île-de-France, et la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 18 janvier 2024

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris

signé

Marc Guillaume